

**Compte rendu de la séance de
l'Association Foncière de Witternheim
du 28 janvier 2016**

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Membres absents : 3

Sous la présidence de Mademoiselle Claire DUTTER, présidente.

A l'ouverture de la séance sont présents : Dutter Claire, Kretz Claude, Gautsch Arnaud, Haug Marcel, Spitz Christiane, Adam Roland, Kretz Patrice et Schneider Fabien

Absent excusé : Haug Jean Jacques

Absents non excusés : Haug Sébastien, Kretz Patrick

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 : Désignation du secrétaire de séance.
- 2 : Approbation du compte rendu du 27 novembre 2015.
- 3 : Adoption du compte administratif 2015
- 4 : Adoption du compte de gestion
- 5 : Affectation du compte de résultat
- 6 : Adoption du budget primitif 2016
- 7 : Non-valeurs
- 8 : Frais d'affranchissement
- 9 : Divers

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENTE :

Madame Claire DUTTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'association foncière.

1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Est désignée secrétaire de séance Mme Christiane Spitz

2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 NOVEMBRE 2015 :

Après lecture, les membres de l'association foncière approuvent le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015.

Approuvé à l'unanimité

3 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif affiche les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 8 221,13 €

Recettes : 7 792,73 €

Déficit de l'exercice : 428,40 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2014 : 22 186, 95 €

Résultat de fonctionnement cumulé de 21 758, 55 €

Section d'Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 6 372,98 €

Excédent d'investissement : 6 372,98 €

Résultat d'investissement reporté de l'année 2014 : – 6 372,98 €

Solde d'exécution cumulé de 0,00 €

Après en avoir délibéré

Hors la présence de Mme Dutter Claire

Le Comité approuve à l'unanimité

4 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION :

Vu les résultats du compte établi par le comptable public,

Vu la conformité avec le compte administratif,

Le bureau **adopte** le compte gestion et donne quitus au comptable.

Approuvé à l'unanimité

5 : AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT :

Le bureau décide d'affecter l'excédent total de 21 758,55 € (ligne 002) en report de fonctionnement pour 2016.

Approuvé à l'unanimité

6 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident d'arrêter le budget primitif 2016 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 29 508,55 €

Recettes : 29 508,55 €

Section d'investissement Néant

Approuvé à l'unanimité

7 : Admission en non-valeur

Par circulaire DGFIP du 7 mai 2014, fixe le seuil en dessous duquel la Trésorerie est dispensée d'effectuer des poursuites à 40 euros.

Lors de la dernière réunion nous avons mis en non-valeur les créances minimales détenues sur les personnes décédées suivantes :

GAUTSCH Albertine	7,50 €
JAMIN Robert	8,82€
RINGEISEN Marie Anne	12,50€
WEBER Annie Elisabeth	0,99€

Toute action de recouvrement envers les personnes listées ci-dessous reste impossible. Il est donc nécessaire de les mettre en non-valeur.

Exercice	Nom	Montant
2014	BRAUN Léon	5,63
2014	HATSCH Emile	16,49
2014	HATSCH Emile René	31,54
2011 à 2014	SEYLLER Fernand	33,95

Le comité valide la mise en non-valeur des redevances établies à l'encontre des personnes citées ci-dessus et ouvre les crédits nécessaires au budget.

Cependant, pour l'avenir, il conviendra d'indiquer au regard des créances, les parcelles concernées pour permettre une identification précise du propriétaire et des exploitants.

Approuvé à l'unanimité

8 : Remboursement des frais d'affranchissement

Les frais d'affranchissement exposés pour l'envoi des différents courriers relatifs à l'élagage ont été avancés par Madame Claire DUTTER. En effet l'Association foncière ne peut créer un compte auprès de la Poste. Aussi, ils lui seront remboursés par mandat pour le montant exposé, soit 339,48 euros et seront justifiés par les pièces prévues à cet effet.

Approuvé à l'unanimité

9 : Divers

- M Kretz Claude rappelle que le projet de curage du Laufgraben prévu par la commune sera différé. Aussi, est-il prématuré de déterminer le principe de la contribution de l'AF au financement des travaux. La question sera débattue ultérieurement.
- La présidente expose qu'elle a été très sollicitée par les propriétaires fonciers à réception du courrier les sommant de procéder aux travaux d'élagage. Elle est ouverte au dialogue et considère que le courrier mis au point par un juriste est de nature à couvrir l'AF pour les erreurs de "coupe" commises le cas échéant, par l'entreprise chargée de l'élagage d'office.
- Elle donne lecture du courrier de M. Hatsch André, très dense, soulevant nombre de points dans nombre de domaines. Le comité charge la présidente d'accuser réception et de suivre l'affaire.

DUTTER Claire	KRETZ Claude	GAUTSCH Arnaud
HAUG Marcel	SPITZ Christiane	HAUG Sébastien
ADAM Roland	HAUG Jean-Jacques	KRETZ Patrice
SCHNEIDER Fabien	KRETZ Patrick	